



**INFORMATIQUE
& NUMÉRIQUE**

**TAXE
D'APPRENTISSAGE 2019
(SALAIRES 2018)**

)-{D)

FAITES DE VOTRE OBLIGATION FISCALE

UN INVESTISSEMENT DURABLE

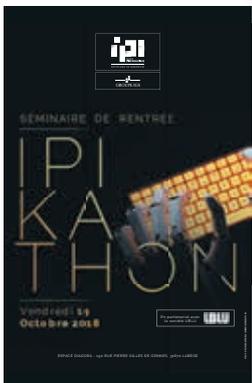
POUR VOTRE ENTREPRISE

www.ipi-ecoles.com

CATÉGORIES **A & **B****

DEVENEZ PARTENAIRE DE L'IPI

DES EXEMPLES D' ACTIONS CONCRÈTES ET DES PROJETS RÉALISÉS GRÂCE À VOTRE TAXE D' APPRENTISSAGE



INNOVATION PÉDAGOGIQUE

Abonnement à une plateforme numérique qui réunit le meilleur de la documentation technique liée à l'open source, Linux, la programmation, la sécurité informatique, l'électronique ou encore l'embarqué...

Mise à jour de nos programmes pour répondre à l'évolution des métiers et des environnements technologiques (DEVOPS, RGPD, Cybersécurité, Cloud...)

Renouvellement des équipements informatiques et pédagogiques (Laboratoires de maintenance périphériques mobiles, Upgrade des postes de travail, périphériques...)

Organisation de challenges pédagogiques (Hackathon sécurité)

Financement de certifications éditeurs, licences logicielles pour nos apprenants

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Soutien au développement des activités de recherche du laboratoire de l'IPI dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'Internet des objets et participation à des manifestations scientifiques :

Conférence « Deep Learning Indaba » en Afrique : Prix du 4^{ème} meilleur poster «EddyNet, a deep CNN for the detection and classification of ocean eddies»

Conférence Digital Tools & Uses – Congress : Article scientifique présenté et publié : Emergence-Based Access Control : New approach to secure the Internet of things

Co-organisation de la 7th World Conference On Applied Sciences, Engineering & Management à Paris sur le thème de l'Entrepreneuriat et technologie

ÉGALITE DES CHANCES

- Attribution de bourses pour les étudiants les plus modestes,
- Aménagement de postes, et mise en place d'un suivi individualisé pour nos apprenants en situation de handicap

UNE ÉCOLE AU SERVICE DES ENTREPRISES

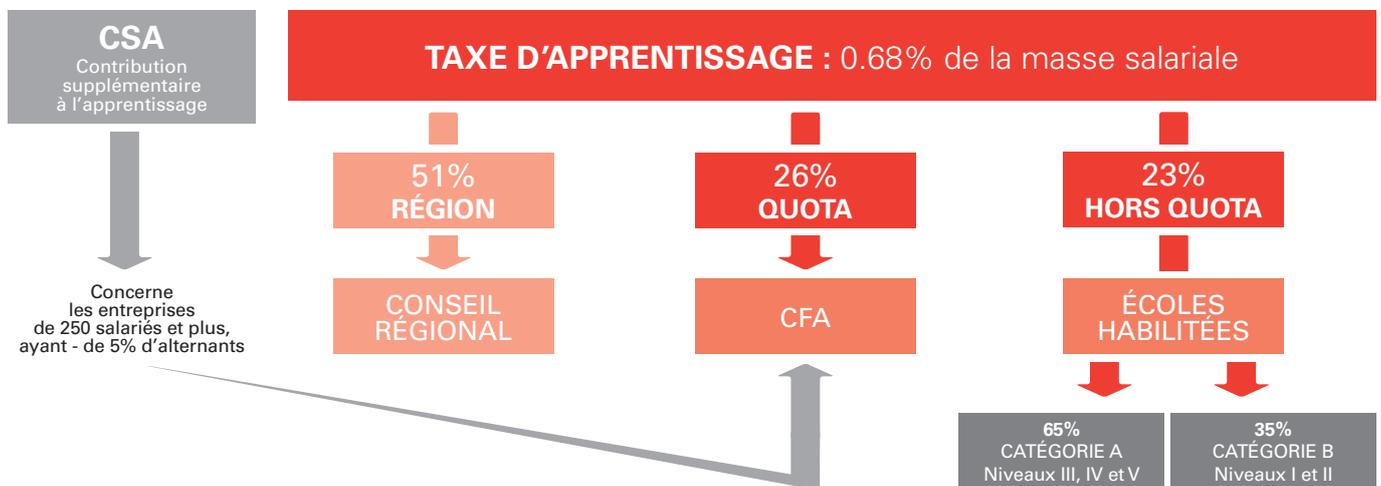
- Recrutez vos futurs collaborateurs en alternance **à tout moment de l'année**, grâce à nos rentrées permanentes
- Bénéficiez d'un **accompagnement personnalisé** par notre service relations entreprise pour vos projets de recrutement/formation (offres de stages, alternance et emploi, organisation de job dating tout au long de l'année...)
- Assurez la **visibilité de votre marque employeur** auprès de notre communauté d'apprenants en participant à nos événements (jurys de soutenance, enseignement, parrainage de remise des diplômes, conférences, Hackathon, comité de perfectionnement ...)
- Externalisez votre R&D en soutenant notre Laboratoire de recherche

MIEUX COMPRENDRE LA TAXE D'APPRENTISSAGE : (LOI DU 5 MARS 2014)

Sont redevables, sauf exception, de la taxe d'apprentissage les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale. En 2019, elle s'élève à 0.68%* de la masse salariale.

Elle se divise en 3 parties : la part réservée au Conseil Régional, le Quota qui sert à financer l'apprentissage, et le hors quota (barème catégories A et B) qui permet de financer des formations premières et technologiques.

* Pour les entreprises de plus de 250 salariés, la taxe d'apprentissage est majorée lorsque le seuil d'alternants est inférieur à 5% de l'effectif moyen annuel. Nous nous tenons à votre disposition pour le détail de cette majoration.



COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Vous souhaitez participer au développement de notre école. Vous devez recourir aux services d'un organisme collecteur agréé par l'Etat (OCTA) pour verser votre taxe dans son intégralité, qui la redistribuera aux établissements que vous avez choisis.

- 1- **Complétez le bordereau** de collecte de votre OCTA en mentionnant les montants de taxe que vous souhaitez attribuer, ainsi que les coordonnées de l'école IPI et de notre partenaire CFA IGS pour le quota.
- 2- **Renvoyez à votre OCTA** votre bordereau dûment complété et accompagné de votre versement avant le 28 février 2019.

Merci également de nous faire parvenir une copie de votre bordereau au service des relations entreprises de l'école IPI.

L'école IPI est habilitée en catégories A et B. Vous pouvez, pour votre quota soutenir notre CFA IGS dont les coordonnées figurent également au dos de ce document.

CONTRIBUEZ AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE IPI PAR LE VERSEMENT DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

L'IPI, école d'informatique du Groupe IGS, forme chaque année, plus de 450 apprenants du niveau Bac à Bac +8 par la voie de l'alternance, de la formation initiale et de la formation continue.

L'IPI propose plus de 10 cycles de formations et plusieurs spécialisations dans les domaines de l'informatique et des systèmes d'information, permettant d'obtenir des titres certifiés et reconnus par l'Etat. Implanté à Paris, Lyon et Toulouse, l'IPI a également développé des partenariats à l'international.

Nos domaines de formation

- L'exploitation et la maintenance informatique
- L'administration des systèmes des réseaux, des bases de données
- La gestion de projets (AMOA, Ingénierie logicielle, sécurité)
- L'expertise en infrastructure et sécurité
- La conception et le développement de logiciels
- Le management et les systèmes d'information

Nos spécificités :

- Des parcours de formation professionnalisant, modulaires et individualisés
- Un système d'entrée en formation à tout moment de l'année pour faciliter vos recrutements et l'accès à la formation de vos collaborateurs
- Une pédagogie basée sur une approche compétence pour développer l'employabilité de nos apprenants et répondre aux besoins des entreprises.

Chiffres clés :

- Plus de 30 ans d'expérience dans la formation aux métiers de l'informatique
- 3500 entreprises partenaires
- 98 % des diplômés en poste 3 mois après leur sortie d'études
- Des laboratoires pédagogiques et de recherche
- Une école doctorale
- Des diplômes et titres certifiés pour tous les niveaux (IV, III, II et I et Doctorat d'Etat)
- Une équipe de plus de 50 consultants formateurs experts issus du monde professionnel

Pour le versement de votre Hors Quota (barème) CATÉGORIES A & B

ÉCOLE IPI

44, Quai de Jemmapes - 75010 Paris
www.ipi-ecoles.com

UAI:0755456Y

A reporter sur le bordereau de votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA)

Pour le versement de votre Quota

CFA IGS

12, rue Alexandre Parodi - 75010 Paris
www.cfa-igs.com

UAI:0752944T

A reporter sur le bordereau de votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA)

Votre contact : Service Relations Entreprises

Sylvie HOLIC - sholic@groupe-igs.fr
Tél : 01 80 97 35 07